

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

UPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19-

069106

ND 50190

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05695

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Tme Naima TAGHOUCH

Date de naissance : le 11/06/1960 à Casablanca

Adresse : 115 Résidence "LA CASE" Rue El Faraj

Appart : 405

Code postal : 20777

Téléphone : 05 22 20 45 45

Total des frais engagés : 1097,20 DHS Dhs

+ 200 = 1.297,20 DHS

Cadre réservé au Médecin

Cabinet du médecin : TAGC

Date de consultation : 15/11/2020

Nom et prénom du malade : TAGHOUCH Naima

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Dépression récente

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 07/11/2020

Signature de l'adhérent(e) : AFADINA

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie Nº P19-069106

Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 05695

Nom de l'adhérent(e) : AFADINA

Total des frais engagés : 1.297,20 DHS

Date de dépôt : 07/11/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/01/2020	Consultation	01	200,00	Docteur TAGNAO Gérard Médecin généraliste 20, rue de Normandie 76130 Mont-Saint-Aignan

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien	PHARMACIE PRINCIPALE Date	Montant de la Facture
ou du Fournisseur	SUD LEBBAR	
Pharmacien	Rond Point Mers Sultan 24000 Casablanca Tél: 05 22 22 11 10 - R.C. Casablanca 0135.142641-IF: 59905301-Patent n°: 134306256 I.D.E N° : 001837771000045 INPE : 092049261	28/11/2022 1972100

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

valable 3 mois

Le 25/11/2020

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE

(À adresser au **Médecin conseil de la MUPRAS** sous pli confidentiel)

Je soussigné :

Docteur TAGNAOUTI Brahim
Médecine Générale
70, Rue de Normandie Maârif
Casablanca 205932

Certifie que Mlle, Mme, M. : AYOUCHE NAIMA

Présente

état défensif chronique

Nécessitant un traitement d'une durée de :

trois mois

Dont ci-joint ordonnance :

Voir l'Ordonnance

(à défaut noter le traitement prescrit)

site : www.mupras.com // mail : pec@mupras.com // tel : 0522-20-45-45 ou 0522-22-78-15 / fax : 0522-22-78-18
Adresse : Center d'affaire Allal Ben Abdellah, 49, Angle Rue Allal Ben Abdellah et Rue Mohammed Fakir
6ème Etage, Casablanca

Docteur TAGNAOUTI Brahim
Médecine Générale
70, Rue de Normandie Maârif
Casablanca 205932



SYNTHEMEDIC
22 rue zoubier benn al acoum roches
noires casablanca
SEROQUEL

100mg Cpr env
Boîte de 60
26916 DMP 21 NSF P.P.V: 276,00 DH
6 118001 021307

22 rue zoubier benn al acoum roches
noires casablanca
SEROQUEL

100mg Cpr env
Boîte de 60
26916 DMP 21 NSF P.P.V: 276,00 DH
6 118001 021307

Lot:
Fab:
Exp:
22 rue zoubier benn al acoum roches
noires casablanca
SEROQUEL

100mg Cpr env
Boîte de 60
26916 DMP 21 NSF P.P.V: 276,00 DH
6 118001 021307

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubier benn al acoum roches
noires casablanca
SEROQUEL

100mg Cpr env
Boîte de 60
26916 DMP 21 NSF P.P.V: 276,00 DH
6 118001 021307

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubier benn al acoum roches
noires casablanca
SEROQUEL

100mg Cpr env
Boîte de 60
26916 DMP 21 NSF P.P.V: 276,00 DH
6 118001 021307

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubier benn al acoum roches
noires casablanca
SEROQUEL

100mg Cpr env
Boîte de 60
26916 DMP 21 NSF P.P.V: 276,00 DH
6 118001 021307

LOT 400853 1
EXP 04 2022
PPV 126,00
126,00

126,00

6 118001 030071

○ Anafranil® SR 75 mg
20 comprimés pelliculés sécables
PPV: 93.00 DH

6 118001 030071

○ Anafranil® SR 75 mg
20 comprimés pelliculés sécables

LOT 200601 1
EXP 03 2023
PPV 35.70

AOUTI Brahim

Faculté de Médecine
Bordeaux
NE GENERALE

Normandie - Maârif
SABLANCA
05 22 25 59 32

Casablanca, le

276 X 5 / 1.280,00 Dhs

الدكتور إبراهيم التكناوتي

خريج كلية الطب ببوردو

الطب العام

رقة نورماندي - المغاريف 70

الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 25 59 32

الدار البيضاء، في

Warma AA Brahim BE 536 173

Traitement de trois mois

126,00 + 126,00 = 252,00 Dhs

X Expired 10/2024

PHARMACIE PRINCIPALE
Mohamed Saïd LEBBAR
Pharmacien

Rond Point Mers Sultane 20000 Casablanca
Tél: 05 22 22 11 10 - R.C. Casa : 149884
CNSN: 1187641 - IF: 50905302 - Patente N°: 34306256
ICEAN: 001897Z 1000045
INPE: 092049261

Anafra

276 X 5 = 1.380,00 Dhs

Anadrol 6 ou Al

257 X 15 = 3854,00 Dhs

Tero genel 500

Avilux 250

842,80 X 4 = 3371,20 Dhs

41,80

LOT 200601 1
EXP 03 2023
PPV 35.70

LOT 200601 1
EXP 03 2023
PPV 35.70